

FORMULE 2

DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT

(Loi sur la prorogation spéciale des corporations, L.N.-B. de 1999, chap.S-12.01, par.2(2))

La corporation _____ désigne
(raison sociale de la corporation)

_____ de _____
(nom du particulier) (adresse au complet avec numéro et nom de la rue

_____ à titre de
ou numéro de la R.R., la municipalité ou le bureau de poste et le code postal)

représentant désigné aux fins de la *Loi sur la prorogation spéciale des corporations* et autorise _____

_____ à exercer les fonctions de représentant désigné en vertu de la Loi.
(nom du particulier)

_____ Date

_____ Signature

_____ Fonction au sein de la corporation